



Communauté d'agglomération
Ventoux - Comtat Venaissin

LES PRIX LA GAZETTE - GMF TERRITORIAUX

La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe)

Mise en œuvre d'une démarche qualité environnement



La Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) a reçu le trophée de la meilleure réalisation inter-service – dans le cadre de la 10^{ème} édition des "Prix Territoriaux", créés par La Gazette des communes et la GMF –, pour la mise en œuvre d'une démarche qualité environnement (norme ISO 14 001), sur le site de l'Hôtel de la communauté.

Si la CoVe a, depuis plus de 40 ans, pour mission de garantir à ses habitants la qualité de vie à laquelle ils aspirent, elle se devait aussi d'être exemplaire dans son fonctionnement propre.

C'est pourquoi, autour du Président et d'un groupe de travail interne, les 320 agents intercommunaux se sont mobilisés pour réduire les impacts environnementaux liés à leurs activités professionnelles.

Cette démarche volontariste, initiée dès 2006 et aboutie en juillet 2008, repose sur l'amélioration continue des performances environnementales dans le fonctionnement de la collectivité et vise à atteindre plusieurs objectifs : maîtriser et diminuer les impacts sur l'environnement engendrés par les activités présentes sur le site, développer auprès de chaque agent la culture environnementale dans le cadre de ses missions et faire preuve d'exemplarité en tant que collectivité publique.

En adoptant cette norme, la CoVe s'impose à elle-même les efforts nécessaires dans sept domaines définis comme prioritaires : la pollution de l'air et des sols, la consommation des ressources naturelles et de l'énergie, la gestion des déchets, les nuisances sonores et l'aspect paysager.

Depuis 2007, des audits internes sont réalisés tout au long de l'année afin de vérifier l'avancement des actions entreprises, la pertinence du système en place et pour assurer la sensibilisation du personnel sur les différentes thématiques. Un système documentaire (système de management environnemental) est construit. Il comprend les procédures, la définition des rôles et des responsabilités de chacun dans la démarche, les modes opératoires, les guides de bonnes pratiques...

La CoVe obtient la certification ISO 14 001 le 15 juillet 2008 et le 23 juin 2009, après l'audit de renouvellement, la certification est reconduite pour un an.



La démarche qualité environnement de la CoVe a également été présentée aux 25 communes et agents communaux lors de différentes réunions techniques afin de leur en expliquer l'intérêt et de leur proposer des outils reproductibles dans les communes, notamment le suivi des consommations, le tri des déchets et les actions de sensibilisation des agents.

Contacts Presse :

Marie-Dominique Pilard (GMF) : 01 47 54 11 55

Nadia Zimmer (La Gazette) : 01 40 13 36 16

Claire Trembley (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin) : 04 90 67 61 27